



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 19 juin 2020

Convocation des conseillers :  
le 19 juin 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance du 26 juin 2020**

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Line Wies, Conseillers, Tom Bleyer, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

**Excusés :** Vera Spautz, Luc Majerus, Christian Weis, Daliah Scholl, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 6.1. Acte de constitution d'un droit de préférence relatif  
au bâtiment "Espace Lavandier"; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un acte de constitution d'un droit de préférence par devant Maître Moutrier par lequel Monsieur Pierre LAVANDIER et la société civile immobilière « PRINCE HENRI » et la société à responsabilité limitée « ESPACE LAVANDIER », représentées par Monsieur Pierre LAVANDIER, concèdent à la Ville un droit de préférence (droit de préemption) pour l'acquisition des éléments immobiliers dans un immeuble en copropriété sis à L-4280 Esch-sur-Alzette, 29 boulevard Prince Henri, inscrit au cadastre comme suit:

#### Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord

Numéro 1425/8755, lieu-dit « Boulevard Prince Henri », place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 04 ares 70 centiares;

Numéro 1425/9733, lieu-dit « Boulevard Prince Henri », place, contenant 1 are 60 centiares;

Numéro 1425/10118, lieu-dit « Boulevard Prince Henri », place (occupée), bâtiment non défini, contenant 2 ares 05 centiares;

Numéro 1425/10119, lieu-dit « Boulevard Prince Henri », place, contenant 3 ares 40 centiares;

en propriété privée et exclusive :

#### **Le lot numéro 012:**

avec la désignation cadastrale 012 U B 00, soit l'ascenseur sis au rez-de-chaussée, avec une surface utile de 4,39 m<sup>2</sup>, faisant 0,606/1.000ièmes (zéro virgule six cent six millièmes);

#### **Le lot numéro 020:**

avec la désignation cadastrale 020 U B 03, soit l'ascenseur sis au troisième étage, avec une surface utile de 4,39 m<sup>2</sup>, faisant 0,606/1.000ièmes (zéro virgule six cent six millièmes);

#### **Le lot numéro 023:**

avec la désignation cadastrale **023 U B 05**, soit l'**ascenseur** sis au cinquième étage, avec une surface utile de 4,39 m<sup>2</sup>, faisant 0,606/1.000ièmes (zéro virgule six cent six millièmes);

**Le lot numéro 024:**

avec la désignation cadastrale **024 U B 05**, soit l'**appartement duplex/terrasses** sis au cinquième étage, avec une surface utile de 260,08 m<sup>2</sup>, faisant 92,790/1.000ièmes (quatre-vingt-douze virgule sept cent quatre-vingt-dix millièmes);

**Le lot numéro 025:**

avec la désignation cadastrale **025 U I 06**, soit l'**appartement duplex** sis au sixième étage, avec une surface utile de 88,85 m<sup>2</sup>, faisant 24,510/1.000ièmes, (vingt-quatre virgule cinq cent-dix millièmes);

en copropriété et indivision forcée :

Cent dix-neuf virgule cent dix-huit millièmes (0,606 + 0,606 + 0,606 + 92,790 + 24,510) = 119,118/1.000ièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

Tous les membres du conseil communal étant présents physiquement sauf les conseillers BLEYER Tom (procuration) et WIES Line (procuration),

**approuve  
à l'unanimité**

l'acte de constitution de préférence par devant Maître Moutrier entre la Ville et Monsieur Pierre LAVANDIER ainsi que la société civile immobilière « PRINCE HENRI » et la société à responsabilité limitée « ESPACE LAVANDIER ».

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10/10/2020  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre